



GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS

Cette garantie limitée (« Garantie ») ne s'applique qu'à l'acheteur de détail initial, provenant d'un concessionnaire Vredestein autorisé situé dans les 50 États-Unis, le District de Columbia ou toute province ou territoire du Canada, d'un nouveau pneu de remplacement de la marque Vredestein, de remplacement de certains modèles de bande de roulement listés ci-dessous, qui a été installé sur un véhicule utilisé pour des fins personnelles, À des fins familiales ou domestiques, et n'a jamais été installé ni utilisé sur un véhicule autre que celui sur lequel il a été installé à l'origine. De plus, pour être admissible à la couverture de cette garantie, le pneu doit avoir une taille, un indice de charge et une vitesse équivalente ou supérieure à ceux spécifiés par le fabricant du véhicule sur lequel il a été installé. Une preuve d'achat est requise pour toute couverture applicable sous la garantie. Les exclusions de garantie sont énoncées ci-dessous, y compris dans la section « Exclusions de la garantie »; ces exclusions s'appliquent à toutes les couvertures incluses dans la Garantie.

Cette garantie inclut les couvertures suivantes, dans la mesure applicable au pneu, comme décrit plus en détail ci-dessous :

- Période d'essai de 30 jours pour les nouveaux ensembles de quatre pneus
- Période d'essai de 100 jours pour les nouveaux ensembles de quatre pneus
- Couverture kilométrage et usure de la bande de roulement
- Programme limité de remplacement des risques routiers
- Couverture standard

PÉRIODE D'ESSAI DE 30 JOURS POUR UN NOUVEAU JEU DE QUATRE PNEUS

(QUATRAC 5, QUATRAC, QUATRAC PRO, QUATRAC PRO+, QUATRAC CLASSIC, ULTRAC VORTI+, ULTRAC VORTI R+, ULTRAC PRO, SPRINT CLASSIC, SPRINT +, SNOWTRAC 5, WINTRAC, WINTRAC PRO, WINTRAC PRO+, DESIGN DE BANDE DE ROULEMENT COMTRAC CARGO A/S SEULEMENT)

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait d'un nouvel ensemble de quatre pneus Vredestein Quatrac 5, Quatrac, Quatrac Pro, Quatrac Pro+, Quatrac Classic, Ultrac Vorti+, Ultrac Vorti r+, Ultrac Pro, Sprint Classic, Sprint +, Snowtrac 5, Wintrac, Wintrac Pro, Wintrac Pro+, Comtrac Cargo A/S installés sur le même véhicule, vous pouvez les retourner au lieu d'achat d'origine pour un remboursement complet de votre prix d'achat dans les 30 jours suivant l'achat, la perte des premiers 2/32" (1,59 mm) de profondeur de bande de roulement, soit 500 milles (804 km) parcourus après l'achat, selon la première éventualité. Cette période d'essai de 30 jours ne s'applique qu'aux pneus achetés en jeu de quatre pneus; Elle ne s'applique pas aux achats de moins de quatre pneus.

PÉRIODE D'ESSAI DE 100 JOURS POUR UN NOUVEL ENSEMBLE DE QUATRE PNEUS

(HITRAC, HYPERTRAC, VREDESTEIN PINZA CHEZ P-METRIC, VREDESTEIN PINZA CHEZ LT, VREDESTEIN PINZA HT P-METRIC, VREDESTEIN PINZA HT TT DESIGN DE BANDE DE ROULEMENT SEULEMENT)

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait d'un nouveau jeu de quatre pneus Vredestein Hitrac, Hypertrac, Vredestein Pinza AT chez P-Metric, Vredestein Pinza AT LT, Vredestein Pinza HT P-Metric ou Vredestein Pinza HT LT installés sur le même véhicule, vous pouvez les retourner au lieu d'achat d'origine pour un remboursement complet de votre prix d'achat dans les 100 jours suivant l'achat, la perte des premiers 2/32" (1,59 mm) de profondeur de bande de roulement, ou 1000 milles (1610 km) parcourus après l'achat, selon ce qui arrive en premier. Cette période d'essai de 100 jours ne s'applique qu'aux pneus achetés en jeu de quatre pneus; Elle ne s'applique pas aux achats de moins de quatre pneus.

AUTRES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS SUR LES COUVERTURES DES PÉRIODES D'ESSAI DE 30 ET 100 JOURS:
Les pneus doivent être retournés indemnes. Les pneus qui relèvent d'une ou plusieurs des exclusions de la garantie sont exclus de ces périodes d'essai et les remboursements ne s'appliquent pas.

KILOMÉTRAGE ET USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Patron	Kilométrage	KM	Procès	Danger routier	Patron	Kilométrage	KM	Procès	Danger routier
Vredestein Pinza AT P-métrique	70,000	115,000	100 jours	Oui	Quatrac 5	45,000	75,000	30 jours	Oui
Vredestein Pinza AT LT	50,000	80,000	100 jours	Non	Wintrac Pro+	N/A	N/A	30 jours	Oui
Vredestein Pinza HT P-métrique	70,000	115,000	100 jours	Oui	Wintrac	N/A	N/A	30 jours	Oui
Vredestein Pinza HT LT	50,000	80,000	100 jours	Non	SnowTrac 5	N/A	N/A	30 jours	Oui
HiTrac	70,000	115,000	100 jours	Oui	Ultrac Pro	N/A	N/A	30 jours	Oui
Hypertrac	50,000	80,000	100 jours	Oui	Comtrac Cargo A/S	N/A	N/A	30 jours	Non
Quatrac Pro+	55,000	90,000	30 jours	Oui	Sprint Classic	N/A	N/A	30 jours	Non
Quatrac	55,000	90,000	30 jours	Oui	Quatrac Classic	N/A	N/A	30 jours	Non



Si la bande de bande de bande s'use (c'est-à-dire qu'elle s'use jusqu'à 2/32" (1,59 mm) indiqué par les indicateurs d'usure moulés dans les rainures) sur l'un des quatre pneus Vredestein des modèles ci-dessus installés sur le même véhicule avant que les miles (km) associés ne soient atteints, vous recevrez un crédit pour un pneu Vredestein neuf équivalent égal au coût prorata du nouveau pneu pour la différence entre les milles (km) garantis et le nombre de milles utilisés par le pneu original (c.-à-d. crédit = [milles garantis - miles réellement parcourus] / milles garantis x prix de vente actuel d'un pneu Vredestein neuf équivalent).

Pour être admissible à cette couverture, vous devez faire pivoter les pneus tous les 6 000 miles (9 956 km) selon les schémas de rotation prescrits ou plus fréquemment recommandé par le fabricant du véhicule, et vous devez fournir une preuve de rotation et d'entretien, y compris l'alignement, sur demande. Certains véhicules proviennent du fabricant avec des « accessoires divisés » – c'est-à-dire des pneus de tailles différentes sur les essieux avant et arrière. Comme ces pneus ne peuvent pas être modifiés comme recommandé par Vredestein, la garantie de kilométrage sur chaque pneu arrière couvre la moitié du nombre de kilomètres que la garantie de kilométrage standard pour ce pneu.

PROGRAMME LIMITÉ DE REMPLACEMENT DES RISQUES ROUTIERS

(QUATRAC 5, QUATRAC, QUATRAC PRO, HITRAC, HYPERTRAC, ULTRAC VORTI+, ULTRAC VORTI R+, PINZA À P-METRIC, PINZA HT P-METRIC, SNOWTRAC 5, WINTRAC, WINTRAC ET DESIGN DE BANDE DE ROULEMENT WINTRAC PRO UNIQUEMENT)

Vous recevrez un pneu neuf équivalent, gratuitement, si un pneu d'un ensemble de quatre pneus Quatrac 5, Quatrac, Quatrac Pro, HiTrac, Hypertrac, Ultrac Vorti+, Ultrac Vorti R+, Ultrac Pro, Pinza AT P-Metric, Pinza HT P-Metric, Snowtrac 5, Wintrac ou Wintrac Pro installés sur le même véhicule subit des dommages irréparables à cause de crevaisons, Accroche, coupure, contusion ou fracture causée par des dangers routiers (par exemple, clous, verre, nids-de-poule et autres débris) lors de la conduite sur des routes entretenues avant la perte des premiers 2/32" (1,59 mm) de profondeur de la bande de roulement ou un (1) an après la date d'achat.

IL NE S'AGIT PAS D'UNE DÉCLARATION OU D'UNE GARANTIE QU'UN PNEU NE PEUT PAS OU NE SUBIRA PAS DE DOMMAGES NON RÉPARABLES OU DE DÉFAILLANCE EN SERVICE, Y COMPRIS SANS LIMITATION, EN RAISON D'UNE CREVAISON, D'UN ACCROCHAGE, D'UNE COUPURE, D'UN BLEU OU D'UN FREIN D'IMPACT CAUSÉ PAR DES DANGERS ROUTIERS. LES PNEUS PEUVENT SUBIR DES DOMMAGES NON RÉPARABLES ET TOMBER EN PANNE EN SERVICE, Y COMPRIS SANS LIMITATION, EN RAISON DE CREVAISONS, D'ACCROCHES, DE COUPURES, D'ECCHYMOSES OU DE FREINAGES CAUSÉS PAR DES DANGERS ROUTIERS, AINSI QUE D'AUTRES FACTEURS. VOUS RESTEZ RESPONSABLE DE L'UTILISATION, DE L'ENTRETIEN ET DU RETRAIT APPROPRIÉS DE VOS PNEUS.

COUVERTURE STANDARD (TOUS LES MODÈLES DE BANDE DE ROULEMENT)

Si votre pneu de voiture de tourisme ou de camion léger de marque Vredestein devient inutilisable en raison de problèmes de matériaux ou de fabrication sous le contrôle du fabricant dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'achat et avant la perte des premiers 2/32" (1,59 mm) de profondeur de bande de roulement, Vredestein vous fournira gratuitement un pneu neuf équivalent. Si votre pneu passager ou camion léger de marque Vredestein devient inutilisable à cause de problèmes de matériaux ou de fabrication sous le contrôle du fabricant après un (1) an à compter de la date d'achat ou après la perte des premiers 2/32" (1,59 mm) de profondeur de bande de roulement, mais qu'il reste au moins 2/32" (1,59 mm) de profondeur de bande de roulement sur le pneu, Vredestein vous accordera un crédit au prorata pour un pneu Vredestein neuf équivalent, égal au coût du nouveau pneu multiplié par le pourcentage de la profondeur de bande d'origine qui reste sur le pneu au moment où il devient inutilisable (c'est-à-dire crédit = [profondeur de bande de roulement originale - profondeur de bande de roulement restante - 2/32" (1,59 mm)] x coût du nouveau pneu).

DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUTES LES COUVERTURES, PÉRIODES D'ESSAI, PROGRAMMES ET COMPOSANTES DE LA GARANTIE

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :

Cette garantie ne couvre pas les pneus ou problèmes suivants, tous expressément exclus de la garantie :

- Tous les pneus qui deviennent inutilisables à cause de :
 - Conditions causées par des dangers routiers, telles que (i) freinage d'impact, (ii) coupures, (iii) crevaisons ou (iv) accrocs, sauf dans la mesure couverte par le Programme limité de remplacement des risques routiers pour la durée limitée de celui-ci, le cas échéant, et sous



réserve de toutes les limitations et de toutes les autres exclusions dans les « Exclusions de la garantie ».

- Conditions résultant du forage de pierre ou du vandalisme.
- Conditions résultant de (i) une installation inappropriée; (ii) désalignement des roues; (iii) déséquilibre pneu/ensemble roue; (iv) l'utilisation d'une roue inappropriée; (v) montage ou démontage incorrects; (vi) réparation inappropriée; (vii) mauvaise application; (viii) l'utilisation de chaînes de pneus; ou défaillances mécaniques, incluant sans limitation des amortisseurs, jambes de force, alignement ou équilibrage défaillants, ou contact avec des composants du véhicule, y compris sans limitation, ailes d'air, système d'échappement ou ressorts; ou
- Des conditions résultant d'autres dommages causés par les consommateurs, telles que (i) un mauvais entretien des pneus et/ou du véhicule, (ii) une mauvaise utilisation, (iii) un abus, (iv) un gonflage inadéquat, (v) une surcharge, (vi) une sur-déviation, (vii) le non-respect des pratiques recommandées de rotation, (viii) un tête-à-queue à grande vitesse, (ix) un accident, une collision, un impact avec un autre véhicule ou un animal, un incendie ou une corrosion chimique, ou (x) des courses ou des compétitions.
- Perturbations de la conduite après les premiers 2/32" (1,59 mm) d'usure de la bande de roulement ou causées par des roues endommagées ou un état du véhicule, ou un (l) an après la date de fabrication, selon la première éventualité.
- Tous les pneus dont un matériau a été ajouté après que celui-ci ait quitté l'usine du fabricant (par exemple, des remplisseurs, des scellants, des substances équilibrantes, etc.).
- Tout pneu utilisé qui n'est pas entièrement conforme à l'usage prévu du véhicule sur lequel ils ont été montés et le
- Recommandations du constructeur du véhicule.
- Tous les pneus utilisés à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.
- Tous les pneus utilisés dans des services commerciaux (par exemple, pneus utilisés pour le service de taxi, la livraison, etc.).
- Tous les pneus sont mal entreposés.
- Tout pneu installé sur un véhicule autre que celui sur lequel ils ont été installés à l'origine.
- Tous les pneus acquis en tant qu'occasionnels (par exemple, pneus achetés d'occasion, équipés sur un véhicule d'occasion, etc.).
- Tous les pneus qui ont été modifiés d'une quelconque manière après avoir quitté l'usine du fabricant (par exemple, un tambourinage supplémentaire, un polissage, des trous de goujons, un remontage, un ajustement, etc.).
- Tout pneu usé jusqu'à une profondeur de bande de roulement de 2/32" (1,59 mm) ou moins, comme le montrent les indicateurs d'usure moulés dans les rainures.
- Tous les pneus présentant de l'ozone, des fissures ou des intempéries qui datent de plus de quatre (4) ans à compter de la date de fabrication ou d'achat.
- Tous les pneus (8 ans) ou plus à partir de la date DOT imprimée sur le flanc du pneu*
- Tout pneu qui était l'équipement d'origine installé sur un véhicule lorsqu'il quittait l'usine du fabricant; et
- Tous les pneus fournis comme pneus de remplacement dans le cadre d'une réclamation de garantie.

* Bien que la plupart des pneus devront être remplacés plus tôt, Vredestein recommande que tout pneu (y compris un pneu de secours) fabriqué il y a plus de huit (8) ans (selon le code DOT estampillé sur le pneu) soit retiré du service et remplacé par un neuf, même si le pneu semble fonctionnel et même s'il n'a pas atteint la limite légale d'usure de la bande de roulement. Tout pneu qui devrait être remplacé en raison de l'usure, des dommages ou tout autre facteur ne devrait pas être maintenu en service, peu importe la date de fabrication du pneu. Une période de retrait annoncée ne réduit en rien votre responsabilité de remplacer les pneus plus tôt au besoin. Si vous avez des questions sur l'état ou la disponibilité de votre pneu, faites-le inspecter par un professionnel de l'entretien des pneus. De plus, les constructeurs de véhicules peuvent recommander un âge chronologique plus court auquel un pneu devrait être remplacé, selon leur compréhension de l'application spécifique du véhicule. Vredestein recommande de consulter le manuel du propriétaire du véhicule pour obtenir des conseils sur les recommandations du fabricant concernant le remplacement. Vredestein recommande que toute instruction ou recommandation du constructeur de ce véhicule visant à remplacer les pneus à un âge chronologique plus précoce soit suivie (mais peu importe l'instruction ou recommandation de ce fabricant, la période de remplacement de tout pneu ne devrait pas dépasser 8 ans à compter de la date de fabrication du pneu).

Cette garantie s'étend uniquement au consommateur de détail d'origine. Cette garantie n'est pas transférable. Cette garantie ne s'étend pas aux acheteurs qui ne sont pas des consommateurs (par exemple, des entités commerciales).



Il n'existe aucune garantie expresse sur les pneus de marque Vredestein autres que cette garantie. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE MARCHANDABILITÉ OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE ET AUX LIMITATIONS DE CETTE GARANTIE EXPRESSE ET EST PAR AILLEURS ENTIÈREMENT REJETÉE. AUCUNE AUTRE GARANTIE OU PRÉSENTATION N'EST FAITE PAR VREDESTEIN NI NE DOIT ÊTRE IMPLICITE PAR LA LOI.**

Certains États et autres juridictions n'autorisent pas de limitation quant à la durée de validité d'une garantie implicite, donc la limitation ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à vous.

LIMITATION DES DOMMAGES-INTÉRÊTS : EN AUCUN CAS ET EN AUCUN CAS, Y COMPRIS EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE, NÉGLIGENCE OU AUTRE DÉLIT, SELON TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ DU FAIT DU FAIT DES PRODUITS ET/OU DE RESPONSABILITÉ STRICTE, OU TOUTE AUTRE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, VREDESTEIN NE SERA RESPONSABLE ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ POUR TOUT PROFIT INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉQUENT, PERDU DE PROFIT, PERTE D'ENTREPRISE, PERTE DE BONNE VOLONTÉ OU DE RÉPUTATION, DOMMAGES PUNITIFS OU AUTRES, COÛTS (Y COMPRIS POUR LE TRANSPORT DE REMPLACEMENT), FRAIS OU PERTE DE TOUTE SORTE.

Certains États et autres juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, donc l'exclusion ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à vous.

Cette garantie ne couvre pas les taxes ni le coût des services que vous encourrez pour que quiconque inspecte, tente de réparer ou retire des pneus couverts par cette garantie, ou pour remplacer, manipuler, monter ou équilibrer des pneus de remplacement, ou tout autre frais de main-d'œuvre. Dans toutes les circonstances, vous serez responsable de payer ces taxes et coûts.

Aucun représentant ou concessionnaire n'a l'autorité de faire une quelconque représentation, promesse ou accord au nom de Vredestein, sauf dans ce qui est indiqué dans cette Garantie. Tout pneu, aussi bien construit soit-il, peut devenir inutilisable, y compris en cas de défaillance en service, en raison de conditions hors du contrôle du fabricant. En aucun cas cette garantie ne constitue une déclaration qu'une défaillance de pneu ne peut pas se produire.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre.

Pour faire une réclamation en vertu de cette garantie, contactez le concessionnaire auprès duquel vous avez acheté les pneus. (Si ce concessionnaire n'existe plus, ou ne manipule plus les pneus Vredestein, contactez Vredestein aux coordonnées ci-dessous.) Il se peut que vous deviez signer un formulaire de réclamation fourni par le concessionnaire ou Vredestein.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui varient d'un État à l'autre. Pour plus d'aide, veuillez nous contacter :

Apollo Tires (US) Inc.

6, promenade Concourse, bâtiment 6, 29e étage, suite 2920

Atlanta, GA 30328, États-Unis (877) 234-0867

contact.us@apollotyres.com

